Selon modèle Cerfa N°11580-03

Reçu de DONS aux Œuvres N°: 41

(Articles 200 et 238 bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts)

Bénéficiaire des versements :



Institut Vajra Yogini pour l'Epanouissement de la Sagesse

LIEU DIT CLAUZADE 81500 MARZENS

Object: Exercise du culte bouddhiste

Association Culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905 du 16 mars 1906. Ce reçu donne droit à une déduction fiscale conformément à l'arrête préfectoral du Tarn du 30 décembre 2003.

Donateur:

Ava Morris

407 Saint Clair Ave Rogers City Michigan 49779

L'association bénéficiaire reconnaît avoir reçu à titre de don le 18/09/2020 la somme de :

€ 6.00

• Somme en toutes lettres : Six euros

• Mode de versement : Espèces

• Forme du don : Déclaration de don manuel

• Nature du don : Numéraire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI, 238 bis du CGI, 885-0 V bis A.

A MARZENS le : 06/09/2021

Charles Trébaol
Président de l'association